

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes



Conseillers en exercice	45
Présents	41
Nombre de pouvoirs	4
Votants	45

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2021 – 055

Séance du 13 avril 2021

CONVENTION D'OBJECTIF ET DE MOYENS AVEC L'OFFICE DE TOURISME

L'an deux mille vingt-et-un le treize avril à 18h, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 41, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 7 avril 2021.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs BRUNET Guy; MOINE Michel; HAGENBACH Nadine; DUCOURTIOUX Stéphane; COLLET-DUFAYS Céline; ROGER Thierry; HAYEZ Marie-Françoise; ROUGIER Bernard; DUGAUD Isabelle; BAUCULAT Annick; LEGER Jean-Luc; MALHOMME Elodie; DEBAENST Catherine; DURAND Serge; LABOURIER Dominique; DETOLLE Alain; NICOUX Renée; ROULET Alain; FOURNET Marie Hélène; LABARRE Jacqueline; ESTERELLAS Philippe; COLLIN Philippe; SIMONS Benjamin; BONIFAS Marina; RAVET Nadine; LETELLIER Thierry; LHERITIER Laurent; MERIGOT Pascal; VERONNET Jean-Luc; CHEVREUX Laurence; LEGROS Pierrette; ARNAUD Christian; JOSLIN Jean-Louis; FOUGERON Roger; DELARBRE Chantal; PRIOURET Denis; SAINTRAPT Alex; MIOMANDRE Didier; BIALOUX Claude; BERTIN Valérie; TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES : M. AUMEUNIER Gérard, suppléé par Mme DELARBRE Chantal

Ayant donné procuration : TERNAT Didier à PRIOURET Denis; BŒUF Jacques à BERTIN Valérie; PINLON Evelyne à DEBAENST Catherine; BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine;

ETAIENT ABSENTS :

M. Philippe ESTERELLAS présente le rapport suivant :

Rappel du contexte

L'association Office de Tourisme Aubusson-Felletin s'est substituée à l'EPIC dans ses missions à partir du 1er janvier 2019. La Communauté de communes participe au financement de l'Office de tourisme en lui attribuant une subvention annuelle. Une convention doit être conclue avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000€.

La convention d'objectifs et de moyens, telle qu'annexée, porte sur les missions de service public et les moyens attribués chaque année à l'association.

En 2020 malgré la crise sanitaire et les périodes de fermeture liées aux confinements, l'Office de Tourisme a conservé sa mission d'accompagnement des prestataires (informations sur le site internet sur les e-commerces en restauration, aides économiques pour le secteur...).

Objet de la demande

Pour 2021, dans la continuité de proposer un service de qualité auprès des professionnels du tourisme subissant la crise sanitaire, il est prévu que l'Office de Tourisme organise une enquête spécifique auprès des hébergeurs pour faire un état de lieux précis de leurs difficultés et des besoins éventuels pour leur avenir. Il s'agira de renforcer le contact avec le réseau, et en particulier :

- d'apporter une écoute active aux hébergeurs pendant la crise sanitaire,
- de recenser les projets de développement touristique, les difficultés des prestataires et/ou les possibles cessations d'activités,
- de réfléchir à des besoins collectifs : numérique, aides...
- d'orienter vers le réseau accompagnant le tissu économique touristique et l'activer suivant les besoins identifiés, notamment le service développement économique de la Communauté de Communes.

Une procédure de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II, pour une période de 5 ans, sera engagée en 2021.

Sur le lien suivant <https://cutt.by/qcDIPTI>, sont téléchargeables le compte de résultats 2019 et 2020 (à valider) et le budget prévisionnel de l'année 2021 de l'association.

Le rapport d'activités 2020 sera présenté en conseil communautaire.

Conséquences financières

La convention prévoit le montant de la subvention qui sera versée à l'association. Ce montant est fixé par la convention sous réserve de l'inscription des crédits au budget primitif 2021. Pour l'année 2021, la subvention est de **170 000 euros**.

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité, Mmes et MM. BERTIN, MOINE, SIMONS, CHEVREUX, NICOUX, LEGER, SAINTRAPT, MALHOMME, BONIFAS, et ESTERELLAS NE PRENANT PAS PART AU VOTE ET AYANT QUITTE LA SALLE, décide :

- **D'APPROUVER** la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2021, telle qu'annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** la Présidente à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Office de tourisme Aubusson-Felletin pour l'année 2021.

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2021 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

27 AVR. 2021

PUBLIEE le

Valérie BERTIN
Présidente

